



ABUS DE POUVOIR !

Nous pourrions, et nous aimerons presque, vous conter que nous sommes habitués et rodés aux frasques de la chef d'établissement. Mais il nous faut lui reconnaître cette étonnante capacité à nous surprendre en allant toujours plus loin dans l'extravagance, l'absurdité, le mépris, et pire que tout... **l'illégalité**.

Cette dame semble tout ignorer de la réglementation, des procédures et garanties encadrant le statut des fonctionnaires. Elle semble également ignorer quelles sont les prérogatives qui sont siennes, et celles qui relèvent d'une autorité supérieure.

Car non, elle ne dispose pas d'un pouvoir divin. Non, elle n'est pas au-dessus des Lois. Comme tout fonctionnaire, elle est soumise à des obligations et elle a une hiérarchie à laquelle il lui faut rendre des comptes... ne lui en déplaise !

Mais la réalité est bien pire que ça. Loin d'être aussi ignare qu'elle voudrait nous le laisser croire, elle sait très bien ce qu'elle fait. Elle connaît très bien la réglementation, elle sait parfaitement qu'elle l'outrepasse, et elle le fait en pleine conscience, sciemment, volontairement.

**LA RÈGLE... ELLE S'EN FOUT !
MADAME DÉCIDE... MADAME FAIT !
ELLE FAIT N'IMPORTE QUOI... MAIS ELLE FAIT !**

Heureusement que **FO Justice** est là pour veiller au strict respect du cadre réglementaire et heureusement que la Direction interrégionale reste à notre écoute, rappelant à l'ordre sa brebis égarée quand elle s'éloigne du troupeau et que nous sommes contraints de dénoncer ses errements et ses méthodes.

- ⇒ **FO Justice** dénonce les méthodes arbitraires de la chef d'établissement !
- ⇒ **FO Justice** lui rappelle que des convictions personnelles, aussi fortes soient-elles, ne constituent pas des vérités !
- ⇒ **FO Justice** rappelle que le pouvoir décisionnaire ne s'exerce pas à l'envie ni aux émotions !
- ⇒ **FO Justice** appelle cette dame à faire preuve de lucidité, de discernement, d'objectivité et, soyons fous, d'empathie !
- ⇒ **FO Justice** lui rappelle enfin que son statut de directrice lui impose un devoir d'exemplarité... on est loin du compte !

**FO JUSTICE SERA TOUJOURS LÀ POUR FAIRE RESPECTER LES DROITS DES AGENTS
NOUS RECOMMANDONS À LA CHEF D'ÉTABLISSEMENT
LA PASSIONNANTE ET ENRICHISSANTE LECTURE
DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU CODE PÉNITENTIAIRE
NOTAMMENT LE CHAPITRE DÉDIÉ AU CODE DE DÉONTOLOGIE...**

